



**Conseil Syndical
du 9 FEVRIER 2010**

Le Comité du Syndicat, légalement convoqué le 27 Janvier 2010, s'est réuni à **Montredon des Corbières** sous la présidence de **M. GEA Bernard**

Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir

Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise

M Ménager ; M Villerouge ; M Blaya ; Mme Izard ; M Sentenac ; M Durand ; Mme Philippe ; Mme Laurens ; M Santacatalina ; M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson M Roussouly, Mme Costa ; M Farnole; Mme Cathala; M Glémée, M Ortiz, M Lazes ; M Cribaillet ; Mme Fayret; M Rivel ; M Galinier; M Aldebert.
--

Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois

Mme Faure ; M Escola ; Mme Martinage ; M Garcia ; M Pech; M Pradal, M Bourges , Mme Jacquet, M Pla.

Communauté de Communes des Corbières Méditerranée
--

M Fauran Henri ; M Tarius ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M Tarantola ; M Serral M Théron, M Combes, M Cires
--

Procurat (s) : Mme Gancia à M Roussouly – Mme Durand à M Géa – M Martin à M Tarantola.

Absent(s) excusé(s) : Mme Canet, M Bascou, M Codorniou.
--

Membres du Comité : 66
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués représentés : 3
Nombre de votants : 45
Majorité : 23

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la séance précédente
2. Modification des représentants de la Communauté de Communes Canal du Midi en Sud Minervois au sein du SyCoT de la Narbonnaise
- 3. Examen du Débat d'Orientation Budgétaire 2010**
4. Désignation d'un représentant au SAGE « Basse Vallée de l'Aude » représentant au SAGE
5. Convention d'adhésion au service de la Médecine Préventive

M le Président remercie les délégués de leur présence.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h15.

M Jacques BLAYA, Vice-Président, est désigné Secrétaire de séance.

1. Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu a été adressé aux délégués en même temps que la convocation.

En l'absence d'observation, le Président soumet le compte rendu au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification Comité syndical suite au renouvellement partiel des membres de la Communauté de Communes Canal du Midi en Sud Minervois

M. le Président informe les membres du Comité syndical que la Communauté de Communes Canal du Midi en Sud Minervois a modifié, par délibération en date du 10 Décembre 2009, sa représentation au sein du SyCoT afin que toutes les communes membres y soient représentées.

Avant de présenter les nouveaux membres, le Président souhaite remercier les anciens délégués, MM Vié, Mme VERVAEREN, M AVEROUS, M ALVAREL, qui, par leur assiduité et leur intérêt, ont participé activement aux travaux de ce comité syndical.

Les nouveaux membres qui sont :

- pour la commune de Sallèles, Mme Silke JACQUET
- pour la commune de Saint marcel, M Pierre PRADAL
- pour la Commune de Mirepeisset, Mme Fabienne MARTINAGE
- pour la commune d'Argeliers, M Didier LAURE

Le Président précise que conformément au CGCT, mention en sera faite dans le Compte rendu de la séance.

3. Examen du Débat d'Orientation Budgétaire 2010

La note de support en vue du « Débat d'Orientation Budgétaire » est jointe en annexe.

M. le Président précise quelques points relatifs au Compte rendu d'activité 2009 du SyCoT et aux suites définitives de l'«Etude sur l'évolution des missions du SyCoT».

Sur ce second point, il rappelle que l'étude, après l'avoir examiné avec les trois présidents de Communautés, après l'avoir présenté dans chaque communauté, a été débattue lors de la séance du 6 octobre 2009.

Au cours de ce vote, à l'unanimité, il a été convenu:

En premier lieu, d'abandonner la piste « SyCoT comme outil pour la réalisation des opérations d'aménagement »...

En second lieu, de valider la piste « SyCoT comme outil pour l'AMO au Commune dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement » avec pour objectif de le mettre ne œuvre dès mars 2010. Ainsi, le projet de BP 2010 intègre cette nouvelle mission du SyCoT.

Il est précisé que les éléments de cadrage techniques et financiers qui ont été présentés dans l'étude et validés en Comité, ont été confirmés dans le DOB.

En troisième lieu, de demander aux Présidents des Communautés d'organiser au sein de leur comité syndical un ébat sur l'opportunité du « SyCoT comme outil pour l'instruction des Permis de construire » avant que le Comité se prononce sur la suite de cette piste d'évolution lors du DOB.

A ce jour, aucune réponse officielle n'est parvenue au SYCOT.

Toutefois, le SyCoT doit, pour sa part respecter le calendrier que ses élus lui ont fixé.

M. le Président estime que « s'il n'y a pas de réponse, c'est que la question de l'instruction des permis par le SyCoT n'est pas encore assez mure et mérite peut être encore réflexion... L'étude que nous avons menée pourra constituer une base solide et fiable pour cette réflexion à venir... »

Toutefois, en l'attente que ce débat se tienne, à court, moyen ou long terme, **le Bureau propose au Comité d'ajourner la piste « SyCoT comme instructeur des permis ».**

Ensuite, **M TARRIUS Patrick**, Vice-Président chargé des Finances, présente l'exécution budgétaire 2010 et les projections budgétaires 2010 (projet de budget et appel à cotisation 2010).

M Christian THERON fait part de son accord sur les éléments présentés. Il souhaite également fait part aux délégués de son expérience « très positive » avec le SyCoT dans ses missions de conseils. Pour sa part, il estime qu'il s'agit d'un service efficace, utile et dont les premières actions sur sa commune lui ont données entière satisfaction.

Après débat, l'ensemble des propositions formulées dans le DOB font l'objet d'un consensus.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-01 est approuvée à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant au SAGE « Basse Vallée de l'Aude » représentant au SAGE

M. le Président présente le dossier.

Après appel à candidature, M Henri SANTACATALINA est seul candidat comme représentant du SyCoT auprès du Comité Local d'Eau auprès du Sage de la Basse vallée de l'Aude.

En l'absence de question, M le Président soumet la candidature de M Henri SANTACALINA au vote

La candidature est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2010-02 est approuvée à l'unanimité.

5. Convention d'adhésion au service de la Médecine Préventive

M. le Président présente le dossier.

Il précise que, suite à des modifications légales et réglementaires, le Centre de Gestion de l'Aude propose l'adoption d'une nouvelle convention.

Pour information, cette convention reconduit les mêmes taux de cotisation, qui sont inchangés depuis 2001.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-03 est approuvée à l'unanimité.

Afin de conclure, M le Président informe les délégués présents des prochains rendez vous du SyCoT pour le mois de Mars.

M. le Président lève la séance à 19h30.